
Journée Internationale des Droits des Femmes : Chaque Jour !

CFTC HPE <cftchp@hpe.com>

8 mars 2023 à 08:45



Spécialement pour les abonnés aux communications de la CFTC HPE !

LE 8 MARS, C'EST TOUS LES JOURS AVEC L'EQUIPE CFTC HPE !



Bonjour !

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la journée Internationale des droits des femmes trouve son origine dans la lutte des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

Le saviez-vous ? 18 élues et mandatées CFTC HPE vous représentent actuellement dans les CSE des deux sociétés et une au CE Européen !

Parmi toutes ces représentantes qui ont trouvé facilement leur place dans l'équipe CFTC HPE, il y a plusieurs postes à haute responsabilité : deux Déléguées Syndicales, une Conseillère Prud'homale, de nombreuses Présidentes de Commission... La CFTC HPE préside également les commissions égalité professionnelle et a plusieurs membres impliqués dans les travaux de women@work.

Les femmes qui adhèrent à la CFTC HPE sont particulièrement nombreuses pour une raison simple : notre équipe libre et indépendante intègre facilement les nouveaux membres en valorisant la diversité et l'égalité. Il n'y a pas de plafond de verre à la CFTC !

EXPLICATION DU THEME 2023

Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes

Nos vies dépendent de plus en plus d'une forte intégration technologique : suivre un cours, appeler des proches, effectuer une transaction bancaire ou prendre un rendez-vous médical. De nos jours, tout passe par un processus numérique.

Et pourtant, 37% des femmes n'utilisent pas internet et bien qu'elles constituent près de la moitié de la population mondiale, l'écart technologique est toujours en leur défaveur : par rapport à la population masculine, elles sont 259 millions de moins à ne pas avoir accès à internet.

Si les femmes ne peuvent pas accéder à Internet et ne se sentent pas en sécurité en ligne, elles ne sont pas en mesure de développer les compétences numériques nécessaires et de s'engager dans des espaces numériques, ce qui diminue leurs possibilités de poursuivre des carrières dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM).

D'ici 2050, 75% des emplois seront liés aux domaines scientifiques et technologiques. Pourtant, aujourd'hui, les femmes n'occupent que 22 % des postes en intelligence artificielle, pour ne citer qu'un exemple.

L'intégration des femmes dans les domaines technologiques se traduit par des solutions plus créatives et offre un plus grand potentiel d'innovations qui répondent aux besoins des femmes et favorisent l'égalité des sexes. Leur manque d'inclusion, en revanche, s'accompagne de coûts énormes.

Cette édition 2023 de la Journée internationale des femmes se déroule sous le thème de **l'innovation et des technologies pour l'égalité des sexes : pour un monde digital inclusif**. Il permet de saluer et de célébrer les femmes qui défendent l'avancement de la technologie transformatrice et de l'éducation numérique. La célébration explore l'impact de l'écart numérique entre les sexes sur l'élargissement des inégalités économiques et sociales, et permet de mettre également en lumière l'importance de protéger les droits des femmes et des filles dans les espaces numériques et de lutter contre la violence sexiste en ligne, facilitée par les TIC.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site d'ONU Femmes : <https://www.unwomen.org/fr>

ET LA CFTC ?

Au constat « Où en sommes-nous en France ? », la CFTC ajoute des propositions : « Comment solutionner ? »

A découvrir sur :

<https://www.cftc.fr/actualites/legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-cest-pour-demain ?>

ET CHEZ HPE ?

Malgré les accords successifs relatifs à l'égalité professionnelle signés à l'unanimité, le nombre de femmes reste très en dessous des 30% de l'effectif et en baisse, alors qu'il est de 40% dans la zone européenne HPE. L'Index Egalité Professionnelle HPE 2022 respecte le seuil demandé par la loi dans chacune des deux sociétés **bien qu'en diminution sur HPEF et désormais tout juste au niveau requis** mais il ne reflète toujours pas (et ne reflètera jamais) la réalité de la situation des femmes chez HPE.

Pour la CFTC HPE, la réduction des inégalités professionnelles ne peut pas se borner à la publication d'un index structurellement imparfait et à la seule diminution des écarts salariaux : favoriser les promotions et la mobilité professionnelle est essentiel !

Pour un meilleur reflet de la situation et des actions à entreprendre, nous préférons les indicateurs de suivi de l'accord HPE 2022-2024 que nous avons négocié et signé.

Toute l'équipe CFTC HPE des spécialistes des questions relatives à l'Egalité et l'Équité Professionnelle est à votre disposition pour vous expliquer cet accord, vos droits et faire en sorte que nos actions conjuguées permettent à HPE de progresser de façon décisive sur cette problématique.

Pour l'égalité professionnelle, on peut compter

sur les promesses...



sur la chance...

Ou vous pouvez compter sur la CFTC.

Inégalité salariale, agissements sexistes, discrimination...

Pour faire de l'égalité professionnelle une réalité, **n'attendez pas pour faire appel à votre représentant CFTC.**



Plus d'informations sur cftc-ledecodeur.fr





QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE MON EMPLOYEUR ?

- Il doit **interdire** toute discrimination entre les femmes et les hommes et respecter une égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de valeur égale ;
- il doit **interdire** les faits de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes ;
- il doit **protéger** la santé physique et mentale et **assurer** la sécurité des salariés ;
- il doit **réévaluer** le salaire de la salariée de retour de congé maternité.



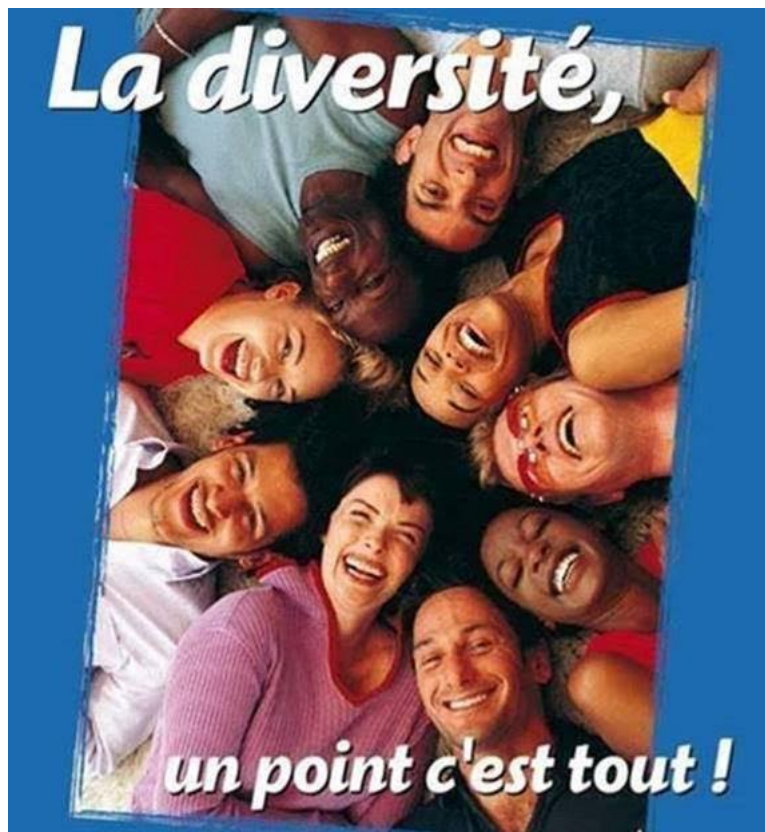
QUELS SONT MES DROITS ?

- Je ne dois subir **aucune discrimination** en raison de mon sexe, de ma situation de famille, de ma grossesse que ce soit lors de l'embauche ou dans le déroulement de ma carrière, en matière de rémunération ou de formation ;
- je dois être **protégé** du harcèlement et des agissements sexistes en entreprise ;
- **à travail égal ou de valeur égale** je dois bénéficier de la **même rémunération** quel que soit mon sexe ;
- **je suis protégée du licenciement** pendant **ma grossesse** et **mon congé de maternité** ;
- j'ai le droit d'être **écartée de certains postes de travail** à caractère dangereux **pendant ma grossesse** ;
- je peux demander à être **affectée à un autre emploi** si mon état de santé le nécessite **pendant ma grossesse** ;
- je dois bénéficier d'un **rattrapage salarial** lors de mon **retour de congé de maternité** en fonction de l'évolution de la situation des salaires dans l'entreprise durant mon absence.

Sujet Blog : HPE : L'accord égalité professionnelle

N'attendez plus ! Vous aussi, donnez un nouveau sens à votre vie au travail en rejoignant un extraordinaire réseau social d'informations, d'entre-aide, de solidarité et de diversité où tout le monde a sa place à de multiples niveaux. Et particulièrement les femmes !

[Cliquez ici pour adhérer ou vous renseigner](#)



Je me renseigne sur l'adhésion CFTC HPE 2023

cftchp.blogspot.com (Blog) www.cftchpe.fr (intranet/extranet)

*Si vous recevez ce message directement de la boîte cftchp@hpe.com,
c'est que vous êtes abonné aux communications de l'équipe CFTC HPE.*

La CFTC HPE respecte les règles, l'éthique syndicale et vos boîtes mails !

Pour ne plus recevoir nos communications : c'est immédiat, il suffit de le signaler

Conformément à la loi en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et un droit à la portabilité relativement

à l'ensemble des données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données via cette adresse mail : cftchp@hpe.com